Le plan local d'urbanisme révisé est entré en vigueur

(en vigueur depuis le 15 juin 2020)

La Commune de Mérenvielle a engagé depuis plusieurs années la révision de son plan local d'urbanisme (PLU). Le projet a été validé par le conseil municipal en début d'année 2020, puis approuvé par la Communauté de communes de la Save au Touch.

Ce projet de révision a donné lieu à l'élaboration d'un ***plan d'aménagement & de développement durables*** (PADD) consultable par ce lien.

Il est entré en vigueur depuis ***le 15 juin 2020***.

La ***carte des zonages*** définis dans ce plan a été mise en ligne sur le Géoportail Urbanisme, site ministériel dédié géré par l'IGN.

Elle est consultable par le biais de ce lien, tout comme ***son règlement d'application et les autres pièces réglementaires de ce plan local***.